



Coordination des Syndicats du Groupe Michelin

Alain Mercier
06-70-96-07-73
Florian Farasse
06-17-37-08-17

www.cgtmichelin.fr

Restructurations

Les « négociations » sont terminées

Après plusieurs réunions de discussions entre les organisations syndicales et la direction, celles-ci étant terminées, il est temps de tirer un bilan.

Nous pourrions regretter que la mobilisation des salariés n'ait pas été suffisante, notamment le 17 septembre ou le 09 octobre à l'appel de la CGT, mais il n'est jamais trop tard.

Là où il y a eu mobilisation des salariés, il y a eu des avancées !

Les dispositions pour Montceau et Tours ont évolué, pas de façon suffisante certes, mais la mobilisation et les manifestations des salariés de Montceau ont porté des fruits.

Quelques exemples :

Dispense d'activité des fins de carrière :

- temps partiel annualisé à 1/3 temps soit 1/3 du temps travaillé à 100% rémunéré à 75% et les 2/3 restants en dispense totale d'activité rémunérés à 66% (13^e mois compris pour les deux périodes).
- revalorisation de la rémunération sur toute la période y compris pour les collaborateurs qui se verraient attribuer pour la 1^{ère} fois le taux d'augmentation générale agent pendant la dispense d'activité.
- En cas d'évolution de la législation qui aurait pour effet d'augmenter le nombre de trimestres, l'entreprise s'engage à maintenir les salariés dans le dispositif, ils ne seraient donc pas pénalisés.
- l'entreprise augmentera la prime supra-conventionnelle pour compléter les revenus de retraite à hauteur de ce que le salarié aurait perçu s'il était resté dans le dispositif, cas où le régime complémentaire évoluerait défavorablement pour les salariés en 2010.

Pour les salariés licenciés, un congé de mobilité de 16 à 18 mois selon l'ancienneté.

Pour les salariés de Z Tours, rachat des primes sur 24 mois.

Plus diverses mesures concernant la mobilité interne qui ont légèrement bougé à la marge.

Malgré ces quelques changements, il est évident que les licenciements secs ne seront pas évités et que les plus jeunes vont faire les frais de cette restructuration. Pour faire accepter sa restructuration, Michelin s'appuie sur l'aspiration des plus anciens à vouloir partir, ce qui est tout à fait légitime, mais dans le même temps il refuse de négocier des mesures pour la pénibilité qui concernent de plus en plus de salariés et qui apporteraient une vraie réponse aux victimes et permettraient de rajeunir la pyramide des âges par l'embauche de jeunes, et assureraient un avenir à nos sites.

Michelin se sert des anciens pour fermer les usines et licencier les jeunes sous couvert de répondre à une aspiration, c'est abject.

Ce nouveau plan demeure injustifié et par certaines mesures : illégal !

Les critères de licenciements qui seront appliqués le seront sur les seuls ateliers de tourisme à Montceau et le Z de Tours, alors que la législation et la jurisprudence disent qu'ils doivent s'appliquer à l'entreprise.

Il n'y a pas de justification économique, la seule justification que nous voyons est la recherche de plus de profit (pour exemple la fermeture de SODEMECA à Noyelle-les-Seclins "rapportera" à l'entreprise et donc aux actionnaires, 60 millions d'euros chaque année).

Pour la CGT, nous assistons à une accélération des fermetures d'usines en France et du désengagement de Michelin de notre pays avec des conséquences pour les autres activités du groupe, recherche, logistique, secteur tertiaire...

Des productions nécessaires à notre marché sont de plus en plus importées.

Les bassins d'emploi, là où ces fermetures se produisent, subissent une aggravation durable de la situation de l'emploi malgré toutes les promesses faites par Michelin aux personnels et aux élus politiques, la réalité est tout autre.

Sur Poitiers, c'est la règle des 4/3 qui s'applique ; 1/3 des salariés sont au chômage, 1/3 est en précarité, 1/3 a retrouvé un emploi mais avec 1/3 de salaire en moins. Le même constat est vrai pour Wolber où des salariées n'ont jamais retrouvé de travail.

Il n'est pas question de vouloir noircir le tableau, il l'est suffisamment, mais nous devons nous interroger de restructurations en fermetures où vont nos usines, nos emplois, notre industrie ?

Qui payera les retraites demain ? DEMAIN ETANT LES ANNEES QUI VIENNENT, QUELLE PROTECTION SOCIALE ?....QUEL AVENIR ?

Jeune, moins jeune, agent, collaborateur, cadre, nous devons nous interroger car Michelin n'entend pas en rester là, l'appel du profit est le plus fort.

Plan de volontariat France (PVF)

Il n'y a pas eu d'évolution majeure, celui-ci restant dans l'état qu'il fut présenté au mois de juin.

Il y a donc deux poids deux mesures selon que l'on soit employé à Montceau ou Tours ou dans une autre usine en France.

Les avancées citées précédemment ne **s'appliquent pas au PVF**, avec les risques encourus pour ceux qui partiront.

La direction poussant le cynisme jusqu'au chantage – si la restructuration de Montceau ou de Tours ne se déroule pas comme prévu, elle suspendrait le PVF.

Une façon comme une autre de faire pression et de tenter d'opposer les salariés.

Signer de telles mesures serait accepter les licenciements des jeunes. D'autant que rien ne garantit pour les années à venir que l'IFC reste non imposable et non soumise à cotisations.

**LA CGT INVITE TOUS LES SALARIÉS À REFLECHIR À
D'AUTRES ALTERNATIVES QUE D'ACCEPTER LA
FERMETURE DE NOS USINES
LES UNES APRÈS LES AUTRES.
ON PEUT FABRIQUER EN FRANCE !**

(Poitiers, Bourges, Toul, Noyelles-les-Seclin, Joué-lès-Tours, Montceau à qui le tour ???)